

Récup'R, une solution pour les déchets dangereux des artisans et PME/PMI !

Toute entreprise est responsable devant la Loi de la gestion de ses déchets.

Mais en pratique, comment faire ?

Consciente des difficultés rencontrées par les artisans pour éliminer leurs déchets dangereux à des coûts acceptables, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Limousin, a mis en place, une opération collective pour faciliter la gestion des déchets dangereux des petites entreprises : **Récup'R**.



Cette opération est mise en place en partenariat avec les organisations professionnelles et notamment la CAPEB et la FFB dans le cadre du Programme Régional de Management Environnemental qui associe l'ADEME, la Région Limousin et l'Etat.

Qui est concerné ?

⇒ Toutes les entreprises artisanales produisant des déchets dangereux sont concernées !!



Les **Déchets dangereux** contiennent des éléments toxiques et peuvent présenter un risque pour l'homme et pour l'environnement.

Ce sont tous les contenants présentant un **pictogramme orange** ou ayant été en contact avec un produit dangereux.

Par exemple : les solvants, les déchets de peinture, les liquides moteurs, les chiffons souillés, les aérosols, les tubes fluos, ...

Pourquoi une opération collective ?

L'opération Récup'R permet aux entreprises de :



Gagner du temps : Grâce à une collecte à domicile des déchets dans un délai de 15 jours.



Faire des économies : Avec des coûts négociés collectivement et des aides financières des agences de l'eau (déduites des factures déchets sans complication administrative).



Respecter l'environnement : C'est-à-dire préserver le cadre de vie mais aussi la santé de chacun.



Se conformer à la réglementation : Les déchets sont traités dans des filières autorisées.

Pour en savoir plus :

Contactez la chargée de mission environnement
à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat du limousin au 05 55 79 45 02